



CAPITAINE - PRÉVENTION

Concours no. INC-09-2022 - Poste permanent à temps complet



La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants ! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

LE POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service de la protection incendie et de l'organisation de secours ou en son absence de l'officier aux opérations, le titulaire sera appelé à gérer le programme de prévention incendie et à assurer l'application selon les exigences du schéma de couverture de risques. Il procède aux inspections de bâtiments ainsi qu'à l'éducation du public. Il participe activement au combat d'incendies et sera responsable des activités de l'équipe sous son ordre jusqu'à l'arrivée d'un supérieur. Il devra assurer le remplacement des officiers aux opérations sur un horaire de travail rotatif et effectuer toute autre tâche connexe reliée au domaine de l'incendie.

LES QUALIFICATIONS

- Détenir une formation minimale de Pompier I et II ainsi que les spécialités offertes par le Service ou un DEP en intervention incendie.
- Détenir une AEC en prévention incendie ou être en voie de l'obtenir
- Avoir complété la formation Officier 1 ou s'engager à la compléter dans les délais prescrits par la loi.
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience comme pompier.
- Être disponible pour faire de la garde.
- Toute expérience pertinente constitue un atout.
- La personne embauchée sera liée par une clause de résidence sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Le salaire annuel se situe entre 67 654 \$ et 85 637 \$. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 21 octobre 2022** à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
emploi@villeport-cartier.com

